



## Aisne

# COUP DUR POUR LES AMBULANCES Les apprentis ne peuvent plus aller en intervention

**AISNE** La Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) s'insurge, les apprentis ne peuvent plus intervenir au sein d'un équipage.

**C'**est un coup dur qui vient d'être porté à la politique de recrutement des entreprises du transport sanitaire, alors que les ambulanciers se sont engagés massivement dans l'apprentissage. En effet, les différentes ARS (Agences régionales de Santé) ont décidé d'interdire la présence d'apprenti dans les interventions des ambulanciers, réduisant ainsi les effectifs déjà amoindris des services de transports sanitaires. « *Le choc est d'autant plus rude que le nombre d'apprentis ayant suivi la formation du Diplôme d'État d'Ambulancier (DEA) a augmenté de 54 % entre 2020 et 2021, passant de 649 à 997* », souligne la CNSA. Celle-ci a donc saisi le ministère de la Santé à la suite du refus d'enregistrement des apprentis, au motif que leur place dans un équipage de transport sanitaire rendrait celui-ci non conforme. À ce jour, le service juridique du ministère étudie cette situation complexe. Le cas est actuellement constaté dans les régions des Hauts-de-France et du Grand Est. Les ARS avancent l'absence de comptabilisation des apprentis dans les effectifs pour certaines obligations liées au franchissement de certains seuils sociaux. Le code de la santé publique ne mentionnant pas l'apprentissage, l'équipage d'une



**La décision des ARS concerne les entreprises d'ambulances des HDF et du Grand Est mais pourrait s'étendre sur toute la France.**

ambulance ne pourrait donc inclure valablement un apprenti.  
« Il faut arrêter l'hémorragie tout de suite car suspendre le statut d'apprenti-salarié va engendrer des conséquences dramatiques pour les patients comme pour les

services d'ambulances. Nos apprentis et leurs formateurs sont découragés, alors que notre profession a tant de mal à recruter », explique Dominique Hunault, président du CNSA. Pierre-Yves Vanstavel, secrétaire national de la CNSA conclut :

« Nous nous battons depuis des mois pour rendre notre profession attractive et maintenant nous devrions mettre un coup d'arrêt au recrutement des jeunes en apprentissage... C'est incompréhensible. »  
*Alexandre Haute-Pottier*